

COUP D'ESSAI, COUP DE MAÎTRE

Le premier tournoi "Michel BARDES", ouvert aux équipes de Benjamins à treize, s'est déroulé sur le stade de BAHO ce dernier dimanche d'Avril.

Sous un ciel délicatement voilé pour éviter les coups de soleil, dans une douce température cinq équipes se sont affrontées tout au long d'une journée totalement réussie.

Il faut dire que le club s'était mobilisé pour que l'ambiance conviviale soit au rendez-vous.

Le rugby à XIII en est sorti grand vainqueur car nos jeunes pousses nous ont régales de leur talent naissant.

La présence chez les compétiteurs d'une équipe de Hull FC, qui avait fait le déplacement avec leur équipe fanion

attendue à Brutus par les Dragons Catalans, donnait du piment à ce tournoi. Les P'tis Geckos, excellents dans toutes leurs rencontres, ont pu exprimer tout leur talent. Arrivés invincibles, après avoir défilé par des scores sans appel les clubs de Hull, XIII Catalan, ESR, TOULOUGES, LE BARCARES, ils recevaient des mains de Michelle BARDES et de M. le Maire le magnifique "Planxot".

C'est donc eux, sans contestation possible qui inscriront leur nom au bas de ce 1er trophée. C'est la légitime récompense de leur engagement et de la qualité de leurs encadrants, Lionel GRABULOS, Eric TIGNOL et Thomas GOMEZ.

Merci aux Juniors qui ont été excellents dans leurs arbitrages.

Grand merci à l'équipe de bénévoles qui, sous la direction de François BIELLMANN ont réussi totalement cette initiative.



Lionel GRABULOS



Les Benjamins au tournoi



Les Juniors



Les Minimes



Les Cadets

DES DEMIES A LA PELLE !

Si la qualité d'un club se mesure en fin de saison, le RC BAHO XIII joue dans la cour des plus grands. Pour la 8^{ème} fois en 10 ans son équipe fanion disputera à BAHO la demie finale du Championnat de France.

Ce sera le 13 Mai au stade Michel BARDES à 15h.

Son adversaire n'est pas encore connu puisque les barrages n'ont pas eu lieu à l'heure où sont écrites ces lignes mais il y a fort à parier que VILLEGAILHENC et ses australiens, sera notre adversaire.

Un match très chaud à prévoir où le club aura besoin du soutien de tout son village.

Les Juniors, excellents cette saison, se seront hissés jusqu'à la demie de Coupe de France et sont toujours en course pour la qualification aux phases finales du Championnat.

Minimes et Cadets sont eux aussi engagés dans les demies du Challenge National.

Les Benjamins auront, tout au long de la saison des tournois, dominé sans conteste tous leurs adversaires.

Un club d'excellence dans un petit village et qui n'a rien à envier aux grands clubs en terme de qualité de formation.

Qu'on se le dise !!

Baho Infos



Bulletin d'informations municipales et associatives

MAI 2018 - N° 111

www.baho.fr



Au coeur du village

Campagne de dératisation et de désinsectisation



Perpignan Méditerranée Métropole vous informe qu'une campagne de dératisation et de désinsectisation systématique des réseaux publics d'eaux usées de la commune sera effectuée le **lundi 25 juin 2018** par le prestataire de service « SARL ACTION ET REGULATION 3D ».

Cette campagne sur les réseaux publics d'eaux usées, réalisée dans le cadre réglementaire de l'article 119 du Règlement Sanitaire Départemental, oblige tous les propriétaires d'immeubles ou établissements privés et les directeurs d'établissements publics de prendre toutes les mesures pour éviter l'introduction des rongeurs et tenir constamment en bon état d'entretien les dispositifs de protection ainsi mis en place.

Ainsi, il n'appartient pas à Perpignan Méditerranée Métropole d'intervenir pour le traitement à l'extérieur des réseaux publics d'eaux usées ainsi que dans les parties privatives.

Afin de lutter efficacement contre la prolifération de rongeurs et d'insectes, les propriétaires d'immeubles ou d'établissements privés et publics devront effectuer durant cette période le traitement de leurs parties privatives.

Concernant les demandes d'intervention ponctuelle hors campagnes, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie.

Ecole maternelle

INSCRIPTIONS 2018/2019

Les parents des enfants nés en **2015** sont priés de se présenter au secrétariat de la Mairie afin d'effectuer les démarches pour la rentrée 2018/2019.

Se munir :

- ♦ Du livret de famille,
- ♦ Du carnet de vaccinations de l'enfant,
- ♦ D'un justificatif de domicile.



VENDREDI 25 MAI 2018

La fête des voisins vise à rapprocher les gens habitant un même voisinage.

Elle est organisée par les citoyens eux-mêmes.

Si vous souhaitez que la Coblà Tres Vents anime une partie de votre soirée, n'oubliez pas d'ores et déjà de vous inscrire à la mairie au 04.68.92.20.61

SOMMAIRE

P1 - Dératisation et désinsectisation
- Inscription école maternelle
- Fête des voisins

P2 - Compte rendu Conseil municipal

P3 - Compte rendu Conseil municipal

P4 - Fiscalité

P5 - Vide Greniers
- Tennis club
- Taekwondo

P6 - Les Restos du Coeur
- Baho Form

P7 - Baho Pézilla
- Aire Nou

P8 - Racing Club Baho XIII

AGENDA

20/05/2018
Vide Greniers

13/05/2018 13h
Demie finale Rugby
Championnat de France
Stade Michel Bardes



FISCALITE 2018

De nécessaires ajustements



LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT

Depuis 4 ans la diminution des dotations de l'Etat a fortement impacté les recettes de fonctionnement de la commune. La baisse annuelle atteint maintenant près de 144 000€ (-32%) que la commune ne peut plus assumer sur ses capacités d'autofinancement.

Dotations cumulées (DGF/DSR/DNP)	
2014	447 514€
2015	406 395€
2016	368 595€
2017	307 482€
2018	303 655€

UNE FISCALITE LOCALE TOUJOURS MAITRISEE

Les taux des taxes locales votés par le Conseil municipal sont demeurés notoirement stables depuis de nombreuses années. Grâce à des investissements modérés et des ressources issues de la réalisation des lotissements communaux. Mais aussi par une gestion économe des dépenses de fonctionnement.

	2003	2017	Evolution en 14 ans
Taxe d'habitation	11.16%	11.60%	+ 3.95%
Taxe foncière	15.16%	15.70%	+ 3.56%

UNE NECESSAIRE AUGMENTATION EN 2018

Le désengagement massif et brutal de l'Etat dans les ressources locales impose à compter de 2018 une augmentation sensible de la fiscalité. Mais le Conseil municipal a choisi de ne pas répercuter intégralement la perte de recettes. Les nouveaux taux demeurent largement en deçà de la fiscalité appliquée dans les communes alentours.

	2018	Evolution
Taxe d'habitation	12.20%	+ 5.17%
Taxe foncière	16.50%	+ 5.09%

Tous les taux sur www.collectivites-locales.gouv.fr/fiscalite-locale-communes

NOUVEL IMMEUBLE MUNICIPAL ET ENDETTEMENT

Depuis plusieurs années la municipalité a pris le parti de réduire l'endettement de la commune et plusieurs emprunts sont arrivés à échéance. La dette par habitant est ainsi tombée de 967€ en 2008 à 341€ en 2016. Cette situation et l'obtention de subventions ont permis d'engager la réalisation du nouvel immeuble municipal en maintenant un endettement modéré : 635€/habitant en 2017.

COÛT T.T.C. DU NOUVEL IMMEUBLE MUNICIPAL+ PARKING : 2 250 000€
Subventions obtenues : 650 000€ / Emprunts : 1 600 000€

LA PRUDENCE RESTE DE MISE

L'augmentation de la fiscalité ne permettra de compenser que de moitié la perte de 144 000€ annuels de recettes de fonctionnement supprimées par l'Etat. La situation financière de la commune demande une vigilance de tous les instants. La possibilité de financer de nouveaux projets d'investissement demeurera extrêmement limitée tant que nous ne retrouverons pas des capacités suffisantes d'autofinancement.

Baho Pézilla Football Club

Le club accueille depuis 2 ans, les babys et une quinzaine de bambins se retrouvent tous les mercredis pour écouter les bons conseils de Kévin.

Les plateaux se poursuivent pour les u7, u9 et u11. On peut saluer les éducateurs pour la qualité de l'enseignement.

Marcel vient de nous rejoindre sur les u11.

En vue de la prochaine saison, dès le mercredi 2 mai, les entraînements seront accessibles aux futurs licenciés. Sur le terrain du stade Michel Bardes,

tous les mercredis à partir de 14h30 pour les babys, 14h pour les u7 et u9 (avec goûter offert) et 17h30 pour les u11.

Les u13, u15 et u17 en entente avec St Feliu se comportent bien dans leurs championnats respectifs. (essai possible, contact 06.81.93.89.32).

Les féminines occupent une place honorable en championnat et se sont qualifiées pour la finale de la coupe qui aura lieu le dimanche 17 juin à 12h à l'ASPTT Canohès.

Les seniors continuent la course en

haut de tableau ce qui devrait leur permettre l'accession en départementale 2.

Les 16 et 17 juin, le club organise un tournoi sur le stade de Baho.

Le samedi 21 avril, notre école de foot a été mise à l'honneur par le club de Canet.

Nos joueurs ont eu l'honneur d'accompagner les joueurs sur la pelouse. Un grand moment d'émotion pour tous ! Infos et renseignements sur notre page Facebook ou au 06.81.93.89.32



Aire Nou de Bao una entitat al servei de la llengua catalana

Després d'un començament de temporada que ha vist sortir els Castellans del Riberal, els Diables i les Banyetes del Riberal, les Galles, els Tambors, els Sacs de gemecs i també Hamlet, les coses serioses s'apunten.

Calçotada, Concurs de Truc, viatges a Manresa i Terrassa, nit castellera, recepció dels Arreplegats de l'Universitat de Barcelona, USAP, Prada, Vilanova de la Ribera. Esdeveniments que permeten intercanvis interessants i que també fan conèixer Bao i el Riberal.

Lo que és cert és que també podeu aprofitar de totes aquestes sortides on s'hi barreja festa, esforç i reivindicació per les nostres llengua i cultura.

moltes intervencions són previstes i només és de la vostra voluntat d'hi participar i de gaudir amb els airenovencs d'aquests moments, que cal viure, que no se poden explicar !

La porta de La Vilbau és sempre oberta a tothom qui vulgui participar a les activitats que Aire Nou proposa. Recordem que assagem els dimarts a

19h i els divendres a 20h30. Castells, Falcons, Gralla, Tambor i Sac de gemecs .

Si vos voleu fer una idea de lo que fem, aneu sobre el sita airenou.cat i passegeu-vos hi Vos esperem a La Vilbau i vos rebrem amb plaer.

www.airenou.cat
airenou@airenou.cat



Campagne d'été

Inscription et distribution : 7 rue du Ribéral 66240 SAINT ESTEVE

Distribution de 8h30 à 11h le **jeudi 24 mai** 2018 puis toutes les deux semaines

Inscription le **jeudi 24 mai** de 8h30 à 10h puis toutes les deux semaines

Pour tous renseignements vous pouvez joindre Betty ROLLAND au 06.86.36.29.51



Baho Form



A vos agendas

Gala de fin d'année le samedi 16 juin 2018 de 16h à 20h

Salle Evora – Entrée 2€ par adulte, Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans

Suivi d'un cocktail et d'une **Grillade** : sur inscription, 15€ par adulte, 8€ par enfant jusqu'à 12 ans

Informations et renseignements auprès de René ou Nicolas

Vente des tickets d'entrée et repas à compter de Mai

MARDI 26 juin 2018, Assemblée Générale de Baho Form

Salle Evora 18h00

Appel à candidature à adresser au bureau au plus tard le 3 juin.

Info en direct sur le facebook de BAHO FORM et sur [www. bahofrm.free.fr](http://www.bahofrm.free.fr)

Dates	Lieux	Accompagnateur	Déni-velé	Catégorie	kilomètres	Durée	Départ	observations
06/05	Les GAROTXES EVOL	JACKY	460	FACILE	8	4h00	8h30	Repas tiré du sac
13/05	LES TOURS de BADABANY	BRUNO	500	MOYENNE	13	5h00	8h30	Repas tiré du sac
27/05	Sentier des grottes de PRU-GNANES	BRUNO	700	MOYENNE	12	5h00	8h30	Repas tiré du sac - Frontale
03/06	BELESTA	BEATRICE	230	FACILE	10	variable	8h30	Repas tiré du sac - visites diverses - dégustation à la cave

Les aventures de la rando ...

Dimanche 15 avril : Direction Le Vivier avec une boucle dans la forêt en cours de nettoyage mettant en valeur les arbres aux troncs élancés. En montant, Jocelyne a croisé une biche mais que nos bavardages et éclats de rire ont rapidement effrayée.

Nous ne dérogeons pas à nos habitudes : vue panoramique pour le pique nique avec en prime le Canigou dans une clairière ensoleillée.

Nous avons admiré le fameux hêtre de 600 ans « Fajas d'en Baillelte » aux dimensions majestueuses (30m de hauteur et 5,75m de circonférence), nous étions tout juste assez nombreux pour l'encercler !

Sur le chemin du retour nous avons été émerveillés par la multitude de jonquilles qui recouvrait toute la pente, sans parler des jolies violettes et autres coucous.



Dimanche 22 avril 2018 : pas de rando malgré un temps favorable ! Philippe a réuni tous ses amis et sa famille pour célébrer son changement de « dizaine »



Ce fut une jolie fête dans la cour de l'ancienne école de Baho. Les anciens et les nouveaux, tout le monde était là pour le fêter. Merci à Michèle et ses fils qui avaient préparé de belles tables et une savoureuse paella ainsi que trois énormes gâteaux dont les petits enfants se sont empressés de souffler les bougies pour aider Papy !

Séance du 29 mars 2018

Le vingt-neuf mars deux mille dix-huit à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAHO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GOT Maire. Convocation du 21 mars 2018.

1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de BAHO, réuni sous la présidence de Mme Jeanne OUROS, Adjointe au Maire, après que le Maire eut quitté la salle, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Patrick GOT, Maire. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'année 2017, autant pour le budget principal de la Commune que pour les comptes annexes du CCAS et du lotissement communal Camp del Viver II.

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Accord unanime du Conseil

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de BAHO,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (CCAS et lotissement communal Camp del Viver II). Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes (CCAS et lotissement communal Camp del Viver II) dressés pour l'exercice 2017 par le receveur municipal visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Accord unanime du Conseil.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide :

Excédent global cumulé au 31/12/2017 : **1 888 886.20€**

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et exécution du virement prévu au B.P. (1068) : **-422 101.28€**

Affectation du solde disponible à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **1 466 784.92€**

Accord unanime du Conseil.

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2018 élaboré pour le budget principal de la commune et le budget annexe du CCAS :

Budget Principal

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 809 000.00€

Recettes : 3 809 000.00€

Section d'investissement

Dépenses : 2 498 000.00€

Recettes : 2 498.000.00€

C.C.A.S.

Section de fonctionnement

Dépenses : 26 000.00€

Recettes : 26 000.00€

Accord unanime du Conseil

5/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 des taxes directes locales.

Taxe d'habitation : 12.20% (+5.17%)

Taxe foncière (bâti) : 16.50% (+5.09%)

Taxe foncière (non bâti) : 44.00% (+2.06%)

Accord du Conseil par 18 voix pour, 1 voix contre (Martine PUIGBLANQUE) et 3 abstentions (Jean Maurice IBANEZ, Catalina BERIOT et Roger DUCASSY)

6/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 15 DECEMBRE 2017

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du transfert des nouvelles compétences à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée, la commission locale d'évaluation des charges transférées à rendu un rapport dans sa séance du 15 décembre 2017 approuvé par délibération de la Communauté urbaine en date du 21 décembre 2017. Le Maire présente au Conseil municipal le travail d'évaluation des charges transférées qui a été effectué et notamment les corrections des retenues sur les attributions de compensation. Il soumet le rapport au vote du Conseil.

Accord du Conseil par 20 voix pour et 2 abstentions (Martine PUIGBLANQUE et Agnès GRIFOLL)

7/ TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS

Accord unanime du Conseil

8/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE DES MALVOISIES

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la réfection d'une portion de trottoirs de la rue des Malvoisies et de la rue des Eaux Vives. Soit une surface de 780m2 environ.

3 entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux.

Entreprises	Prix HT	Prix TTC
COLAS	22 530.00	27 036.00
MALET	20 429.50	24 515.40
EIFFAGE	23 194.00	27 832.80

M. Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise MALET.

Accord unanime du Conseil

Le dix-huit avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAHO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Patrick GOT, Maire.
Convocation du 11 avril 2018.

1/ DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau bâtiment municipal situé place du 8 mai 1945 dispose d'un local d'une surface de 35 m2 environ qui pourrait être mis en location dans le cadre d'une activité commerciale ou artisanale. Le bâtiment dans son ensemble appartient au domaine public communal.

Conformément à l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques issu de l'ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017, l'attribution de ce local doit faire l'objet d'une mise en concurrence. Il a été élaboré un dossier de consultation comprenant un descriptif du local et un cahier des charges dont la publicité a été assurée par la parution dans le bulletin municipal d'information distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et par affichage sur le panneau lumineux d'entrée de commune à compter du 12 mars 2018.

La date limite de réception des offres a été fixée au mardi 10 avril 2018 à 12h.

A cette échéance, une seule proposition a été reçue en Mairie. Le dossier de candidature a été ouvert et déclaré complet.

L'offre émane de Mme Alexia CAJOT qui propose d'exercer une activité d'artisan coiffeur. Mme CAJOT est titulaire d'un brevet professionnel de coiffure depuis 2004. Elle exerce cette activité à son compte depuis 2008. Elle propose de s'acquitter d'un loyer mensuel de 450€ pendant les 6 années de l'autorisation d'occupation.

Accord du Conseil par 18 voix pour et 3 abstentions (Julien Forichon, Martine Puigblanqué, Catalina Bériot)

2/ DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau bâtiment municipal situé place du 8 mai 1945 dispose d'un local qui pourrait être mis en location dans le cadre d'une activité de bar/restauration. Le local comprend une salle de 70m2 environ, d'un espace cuisine et de sanitaires de 10m2 environ ainsi qu'une terrasse extérieure de 80m2 environ. Le bâtiment dans son ensemble appartient au domaine public communal.

Conformément à l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques issu de l'ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017, l'attribution de ce local doit faire l'objet d'une mise en concurrence. Il a été élaboré un dossier de consultation comprenant un descriptif du local et un cahier des charges dont la publicité a été assurée par la parution dans le bulletin municipal d'information distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et par affichage sur le panneau lumineux d'entrée de commune à compter du 12 mars 2018.

La date limite de réception des offres a été fixée au mardi 10 avril 2018 à 12h.

A cette échéance, une seule proposition a été reçue en Mairie. Le dossier de candidature a été ouvert et déclaré complet.

L'offre émane de Mme Hervé ABRIBAT qui propose d'exercer une activité de bar restauration. M. ABRIBAT exerce une activité similaire depuis près de 18 ans. Il propose de s'acquitter d'un loyer mensuel de 650€ pendant les 6 années de l'autorisation d'occupation.

Accord unanime du Conseil

3/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder au versement de subventions de fonctionnement 2018 aux associations et personnes de droit privé selon le tableau ci-dessous.

Mme Stéphanie FORCADA et M. Julien FORICHON déclarent s'abstenir de participer à tout débat sur cette question

ASSOCIATIONS	MONTANT €	ASSOCIATIONS	MONTANT €
Ass. Communale de Chasse	300.00	Entente de la Têt	750.00
Bao Cultural	350.00	Fil en Aiguille	200.00
B.A.O. Cyclisme	800.00	FNACA	200.00
Baho Form	500.00	La Bressola	500.00
Baho Pézilla football Club	4 500.00	Penya des Dragons del Riberal	250.00
Baho Rétro	400.00	Plein Sud Animation	200.00
Cercle Sabine	200.00	PMCV	200.00
Chorale Chante Baho	250.00	Prévention routière	250.00
Club 3ème Age	300.00	Racing Club Baho XIII	10 000.00
Club Photos	200.00	Secours catholique	150.00
Collège du Ribéral	200.00	Souvenir Français	200.00
Comité de la St Jean	3 500.00	Tae Kwon Do	750.00
Coopérative scolaire maternelle	1 700.00	Tennis Club Baho	750.00
Coopérative scolaire primaire	2 100.00		
Elément Terre	250.00	TOTAL	29 950.00

Accord du Conseil par 19 voix pour et 2 abstentions (Stéphanie FORCADA et Julien FORICHON)

4/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DES TROTTOIRS RUE DES FAUVETTES ET RUE DES PINSONS

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la réfection des trottoirs de la rue des Fauvettes et de la rue des Pinsons.

3 entreprises ont été sollicitées pour fournir un devis pour la réalisation de ces travaux.

AMC Travaux Publics	23 621.90€ TTC
Déco Béton	25 694.40€ TTC
TSBI	26 720.40€ TTC

Le Maire propose de retenir l'offre de la société AMC Travaux Publics

Accord unanime du Conseil

DIMANCHE 20 MAI 2018

VIDE-GRENIERS

INSCRIPTIONS :

Vendredi 11 mai et mercredi 16 mai à côté de la POSTE de 18h30 à 19h30

Par courrier :

Du 28/04 au 12/05, documents à télécharger sur [mairie de baho](#) rubrique téléchargements.

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Emplacement : vert 8€ - noir 10€ - bleu 15€ PAIEMENT A L'INSCRIPTION

Report en cas d'intempéries le 27 mai 2018



Tennis Club Baho



LA FETE DU TENNIS

Dimanche 10 Juin à 14h00

Ouvert à tous les membres du club et habitants de Baho qui souhaitent découvrir le tennis !

Sur place des doubles (parent + enfant), des jeux en bois, un lot pour tous les enfants et la fête se clôturera par un goûter !

Les enfants s'entraînent tout au long de l'année pour être prêts pour la fête du tennis.

On vous attend nombreux sur les courts de Baho

"A bientôt !"

Taekwondo

RESULTAT DU DERNIER PASSAGE DE GRADES

Ceinture jaune : 14^{ème} kup

BARDANT LEA ; RUBIO Vanessa ; PADILLA Océane ; GORCE Marine

Ceinture jaune : 13^{ème} kup

LIBORCK-ROCQ Lola ; CERVANTES Lola ; JAMET DE LEYDE Willam ; TAHARRAST Mohammao ; JENNY Léa ; FERNANDEZ Blandine

Ceinture orange : 12^{ème} kup : RAISPIN Pablo

Ceinture verte : 10^{ème} kup : CAMPOS-ANQUIT Loann ; GHIRELLO-ANQUIT Anae ; CERVANTES Luna ; TAHARAST Aya ; LOUKIKLI Sherine

Ceinture bleue : 6^{ème} kup : DURA Mélissa ; DURA Noah ; RINGWALD Océane ; ALAMO Lysea ; PAREJO Florian

Félicitation à tous ces nouveaux promu ; l'assiduité, la discipline, la progression dans la concentration et le travail finissent toujours par être récompensés.

Le dernier passage de grades de la saison aura lieu le **mardi 26 juin** suivi de la remise de grades le **vendredi 29 juin** avec la grillade de fin d'année.

